

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2016 A 20H30.

Le vingt deux du mois de mars 2016, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Corinne Ribauville, Maire, Olivier Charron, Joël Biaut, Dominique Barbé, Didier Desages, Adjoints, Caroline Combe, Serge Charritte, Chantal Esteyries, Francis Monteiro, Nicolas Olivier, Sylvie Soubaigné.

Absents excusés : Fabrice Lantoine, Sandrine Lapeyre qui a donné procuration à Didier Desages.

Secrétaire de séance : Sylvie Soubaigné

Divers : Mr GAVOILLE, mécanicien à Verdelaix, souhaiterait un panneau supplémentaire de signalétique pour son garage.

1.Approbation à l'unanimité des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 12/01 et 16 /02 /2016.

2.Vote des comptes administratifs et de gestion :

Budget Calvaire : les sections de fonctionnement et d'investissement présentent des résultats excédentaires pour des montants respectifs de 10 368.31 € (après report de l'excédent antérieur de 3 000 €) et 121 835.33 € (après report de l'excédent antérieur de 3 784.70 €)
Les comptes sont approuvés à l'unanimité
Il est décidé à l'unanimité d'affecter la somme de 10 368.31 € au 002 excédent de fonctionnement reporté

Budget Régie des Transports : la section de fonctionnement présente un léger déficit de 19.95 € (du fait de la non perception par la commune de la subvention de St Germain de Grave d'un montant de 750 €). La section investissement affiche quant à elle un résultat de clôture égal à 29 277.51 € après report de l'excédent antérieur de 26 261.36 €
Les comptes sont approuvés à l'unanimité

Budget RPIC : les sections de fonctionnement et d'investissement présentent des résultats excédentaires pour des montants respectifs de 4 937.05 € (après report de l'excédent antérieur de 1 635.68 €) et de 2 048.18 € (après report de l'excédent antérieur de 3 459.04 €) les comptes sont approuvés à l'unanimité.
Il es t décidé à l'unanimité d'affecter la somme de 4 937.05 € ,article 1068, afin de financer l'investissement 2016.

Commune : la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 98 890.73 €. La section d'investissement présente un solde excédentaire de 118 675.94 € (après report du solde positif antérieur de 257 675.42 €) les comptes sont approuvés à l'unanimité
Il est décidé d'affecter la somme de 98 890.73 € à l'article 1068 au financement de l'investissement du budget 2016

3. Modifications des statuts du SDEEG :

Vu la loi N° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu l'article L 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962, le 18 avril 1994, le 22 août 2006, le 14 mai 2014 puis le 30 juillet 2015

Considérant la délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 17 décembre 2015,
Bien que modifiés à cinq reprises, les statuts du SDEEG nécessitent d'être adoptés au nouveau mode de représentation des Métropoles au sein des assemblés délibérantes.

Le SDEEG a donc proposé une modification de l'article 15 de ses statuts afin de permettre à Bordeaux Métropole de disposer d'un nombre de sièges (et non plus de suffrages) proportionnel à la population des communes membres du syndicat qu'elle représente au sein du comité syndical au titre de la compétence d'autorité concédante, rapportée à la population de l'ensemble des communes de la concession.

Compte tenu du fait que la population totale de la concession électrique du SDEEG s'élève à 735 019 habitants, la population de Bordeaux Métropole appartenant à sa concession (256509 habitants) représente 34 %

Le nombre de sièges lié à la compétence électricité étant de 161, l'application de la règle de proportionnalité évoquée ci-dessus permet à Bordeaux Métropole de disposer de 54 délégués au lieu de 15.

L'article 15 se présenterait donc comme suit :

Article 15 : le Comité Syndical

Le Comité Syndical se compose de membres désignés par les assemblées délibérantes des structures selon la répartition suivante :

1°Communes et EPCI autres que les syndicats intercommunaux d'électrification

NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE DELEGUES
1 à 2 000	1
2 001 à 10 000	2
10 001 à 30 000	3
30 001 à 50 000	4
50 001 à 70 000	5
70 001 à 100 000	6
100 001 à 400 000	8
Métropole	Article L 5217-7 CGCT

2° Syndicats Intercommunaux d'électrification

NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE DE DELEGUES
2 à 5	3
6 à 10	4
11 à 15	5
16 à 20	6
21 à 25	7
26 à 30	8
31 à 35	9
36 à 40	10
41 à 45	11

46 à 50	12
51 à 55	13
56 à 60	14
61 à 65	15
66 à 70	16
71 à 75	17
76 à 80	18
81 à 85	19
86 à 90	20

Une même personne ne peut être désignée comme délégué que par une seule commune ou EPCI adhérent au Syndicat.

Conformément à l'Article L5211-20, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur la rédaction des nouveaux statuts.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et un contre adopte la modification statutaire du SDEEG portant sur la rédaction de l'article 15 telle qu'évoquée ci-dessus.

4. Point sur la fusion :

*Le 18 février la CDC des Coteaux Macariens a été reçue par Monsieur le Sous-Préfet ; la CDC du Sud Gironde s'oppose à recevoir l'ensemble des communes de la CDC des Coteaux Macariens.

*La CDCI s'est prononcée pour la scission :

8 communes rejoignent la CDC du Sud Gironde

5 communes rejoignent la CDC de La Réole

1 commune rejoint la CDC de Sauveterre

*Démission du président de la CDC des Coteaux Macariens

*Le 17 mars, les 8 communes rejoignant la CDC du Sud Gironde ont été reçues par Mr PLAGNOL.

*La décision de Monsieur le Préfet sera entérinée fin mars.

*Des réunions seront prévues pour aborder les différents dossiers.

*Au premier janvier 2017, la nouvelle CDC sera effective

5.Comptes-rendus de réunions :

*Commission faucardage : un poste d'Agent Territorial a été créé (choix parmi 76 candidatures); **je n'ai pas voulu détailler ce que Serge nous a expliqué sur le procédé !!!**

*Projet PAPI : s'intéresse au cours du fleuve de la Garonne et à la prévention des inondations (réunion du 18 février) **à compléter ?**

*Label « Pays d'Art et d'Histoire » : le souhait est d'inclure la vallée de la Garonne et ses hauteurs et que le label soit élargi. Ce projet est porté par la commune de La Réole qui a déjà le label.

But : essayer de trouver, de protéger tous les sites religieux, culturels, avec des carreaux de Gironde et faire des petits musées selon le territoire, trouver des personnes ressources dans chaque commune pour parler de l'histoire de leur commune /village.

Les communes intéressées doivent se manifester, trouver les personnes ressources. Un état des lieux sera alors fait et un dossier projet sera élaboré ; l'Etat donne des subventions pour ce projet.

*Atelier USSGETOM : un point a été fait sur l'évolution de la gestion des déchets ; il faut tendre vers 0 déchet et 0 gaspillage...

Le tri se fait de mieux en mieux.

Les collectivités doivent s'équiper de composteurs. **J'ai pas plus détaillé car le reste concernait l'ex de l'hôpital ?**

*Réunion du SISS du 2 mars : vote des budgets. La dette reste toujours très importante malgré un meilleur équilibre en 2015.

*Réunion de la commission technique du pôle sportif : pour le projet de stade, une étude de faisabilité va être faite pour la somme de 6000 euros. **Ce projet pourra être subventionné par des aides du Conseil Départemental et de Fonds Européens**

*Syndicat des gens du voyage :

La CDC a racheté l'école.

L'aire de TOULENNE est trop chère.

Un terrain doit être acheté

*La Nuit des Musées est prévue le samedi 21 mai. Des animations s'étaleront entre 12 heures et 20heures 30 sur les sites culturels. **J'ai pas détaillé le programme**

***Le responsable de la BDP souhaiterait que la bibliothèque soit informatisée et que nous ayons des CD de musique**

*Commission Enfance et Jeunesse (**honte j'ai perdu la date !!!!**)

Le cabinet Place et Cerise a fait un compte-rendu très riche du travail collectif accompli, à tous les participants de la Commission concernant la Politique Enfance Jeunesse et la mise en œuvre d'un SSIEG. Une inquiétude et un certain flou persistent quant au devenir du CVLV et d'AVL par rapport à la scission de notre CDC. Le SSIEG protégera t-il comme prévu ces associations ?

*** SIPHEM : recherche d'appartements communaux pour rénovation avec subventions pour faire des logements locatifs.**

6. Questions diverses :

*Droit Prémption Urbain : vente d'une maison appartenant à Mme RACLOT Michèle , située quartier Jeanneau, à Mme Laura GRIPPON de St Macaire pour 115 000 euros. Le Conseil Municipal ne préempte pas.

*Devis :

Devis ESAT pour l'entretien du Calvaire avec six passages par an: 7702 ,63 euros TTC(soit 1% d'augmentation.) devis validé.

Devis de Mr DUBERGER pour le renforcement du portail des ateliers suite au vol : 1104 euros TTC, devis validé. Notre assureur doit être contacté.

*Renouvellement du contrat de dératisation de l'école deux fois par an : 663,90 euros TTC (soit 1,17% d'augmentation) contrat validé

*Mobil home : un propriétaire d'un terrain à Bertric demande l'autorisation d'installer un mobil-home de 5M80 sur son terrain pendant la durée de construction de sa maison. Aucun permis de construire n'a été déposé ; une éventuelle cabane de chantier aurait pu être acceptée si le permis avait été déposé ! Refus du Conseil Municipal

*Départ à la retraite de Mme GUIRAUDON **après 30 années passées auprès des enfants de l'école: la municipalité prend en charge le pot de départ prévu le 08.04 et délibère pour une enveloppe de 400euros qui lui sera virée.**

*Entretien du cimetière : nos pratiques chimiques pour le désherbage sont reconduites pour une année.

9. Calendrier :

Prochains Conseils Municipaux : *le mardi 12 avril : vote des budgets.

*le mardi 26 avril

Le 23 .03.16 : CCAS

Le 25.03.16 : RPI

Le 01.04.16 : Commission impôts locaux

Le 05.04.16 : Point sur les TAP

Le 08.04.16 à 18h30 : Pot de départ à la retraite de Mme GUIRAUDON

Le 09.04.16 : Carnaval de l'école

Le 19.04.16 : Contrôle Calvaire (BCM Foudre)